

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté, le 4 décembre 2018, un premier projet de résolution numéro **PP18-14011** intitulé : « Accorder, par résolution, la demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment commercial comprenant un restaurant dérogatoire à certaines normes de zonage en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) sur des lots et partie de lot en bordure du boulevard Pie-IX près de la rue Bélair ».

La demande, telle que soumise, déroge aux articles 46, 49, 183, 352, 541, 547 et 548 du Règlement de zonage 01-283 en ce qui a trait à la superficie d'un usage spécifique de la catégorie C.2 et à l'implantation d'une unité de chargement et d'un café-terrasse.

Ce projet vise la zone 0563 qui se situe de part et d'autre du boulevard Pie-IX, entre les rues Bélair et Bélanger.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1), ce premier projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **18 décembre 2018 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 200 à Montréal.
3. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer sur le sujet.
4. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de résolution et un plan des zones visées sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement, située au 405, avenue Ogilvy, bureau 100, aux heures habituelles d'ouverture.

Fait à Montréal, le 5 décembre 2018

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**

[Publication : Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal](#)